

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 013/2026

N° ordre à l'intérieur de la séance : 02/03

Nombre de conseillers :

- en exercice23
- présents22
- votants23
- suffrages exprimés23
- majorité12
- pour23
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

16/03/2026

SÉANCE PUBLIQUE DU : 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, Le vingt mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Etaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Adeline VEROT, Jean-Christophe VAUTIER, Catherine DAVOINE, Alain ZUCCA, Yasmine BADACHE-DESMAZES, Chantal ROCHER, Hélène CHAUSSEBOURG, Chantal BOUVIER, Agnès LABORIER, Martin GAILLY, David SAINT-PAUL, Karine DUMAS, Matthieu NALLET, Laetitia YU-KOHLER, Stéphane MONACHON, Mathilde BROS, Benoît DAUTREY, Baptiste BOUVIER.

Absents : Martin NOURRIT.

Pouvoir : Martin NOURRIT donne pouvoir à Olivier BIAGGI

Secrétaire de séance : Baptiste BOUVIER.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint au Maire et au maximum d'un nombre d'adjoints au Maire correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit six adjoints au Maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints au Maire.

Au vu de ces éléments, M. le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Fixe** à six le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI